



OPÉRATION LES VENTS DE LA COLÈRE

PROJETS D'USINES ÉOLIENNES EN MER :
UNE BOMBE À RETARDEMENT ÉCOLOGIQUE

La lutte contre le réchauffement climatique s'est imposée comme un défi majeur des décennies à venir. Nous devons le relever si nous voulons maintenir des conditions propices à la survie de l'humanité.

L'océan est le meilleur rempart et notre meilleur allié contre le changement climatique. Il est le premier organe de régulation du climat, premier producteur d'oxygène et premier puits de carbone. Or, c'est la vie marine, dans son ensemble et dans son interdépendance, qui permet à cette mécanique vitale de fonctionner. Un océan en bonne santé c'est une vie marine préservée.

Le non-sens est donc total quand la France autorise des projets particulièrement invasifs de centrales éoliennes à s'ériger sur des sites riches en biodiversité, vouant à une destruction irréversible des écosystèmes marins tout entiers. Contrairement à d'autres pays européens qui ont pris la biodiversité en compte en amont des choix de localisation des éoliennes off-shore, la France n'a considéré que des critères techniques, économiques et militaires.

La multinationale espagnole Iberdrola via sa branche française Ailes Marines s'est vue attribuer par le gouvernement français le site de la baie de Saint-Brieuc. Ce sont 62 éoliennes de plus de 200 mètres de haut sur une surface de 103 km² qui doivent être érigées aux abords des deux plus grands sites de nidification d'oiseaux marins de métropole, dans une baie qui abrite la plus grande réserve naturelle de Bretagne et à proximité directe de sites Natura 2000. Cette zone fragile est riche en biodiversité.

Iberdrola / Ailes Marines a obtenu des dérogations de perturbation intentionnelle et de destruction de 59 espèces protégées soit 54 espèces d'oiseaux marins dont le Puffin des Baïleares qui est en danger critique d'extinction et 5 espèces de mammifères marins (4 espèces de dauphins et une espèce de phoque) ainsi que la destruction de leur habitat. Ces dérogations sont illégales.

Les études d'impact, réalisées par les scientifiques après avoir désigné le site d'implantation, sont sans appel : les impacts seront « forts » à « très forts » sur de nombreuses espèces marines. De l'aveu même du bureau d'études mandaté par Iberdrola, pour certaines espèces, la survie de la population n'est pas assurée (Pingouin Torda et Guillemot de Troil entre autres).

Aucune étude d'impact indépendante n'a été réalisée avant de choisir d'installer des éoliennes industrielles sur des sites aussi fragiles et précieux pour la vie marine.

D'autres projets comme ceux de Courseules-sur-Mer, Fécamp, Saint Nazaire, Dunkerque, Île d'Oléron, Belle Île en mer et Île de Groix, etc., présentent des menaces similaires pour des espèces marines vulnérables et il n'existe à ce jour aucune prise en compte des effets cumulés des différents projets sur les espèces protégées, en particulier migratrices.

Le Conseil National pour la Protection de la Nature (CNP), dans son rapport rendu en juillet, précise que l'objectif de développement éolien de la France semble incompatible avec la survie de nombreuses espèces d'oiseaux marins.

La destruction de la biodiversité est la raison principale qui

nous pousse à nous élever contre l'éolien off-shore, mais ce n'est pas la seule : leur inefficacité à réduire les émissions de gaz à effet de serre, leur construction nécessitant l'extraction de terres rares et la production de déchets radioactifs, la réouverture de centrales à gaz ou à charbon pour compenser l'intermittence des éoliennes...

Face à ce scandale écologique, Sea Shepherd a lancé en 2023 l'opération Les Vents de la Colère.

Nous sommes présents en mer pour remplir notre rôle de lanceur d'alerte, et nous nous engageons juridiquement au niveau national et européen. Nous avons déjà déposé une plainte auprès de la Commission Européenne à l'encontre du projet de St Brieuc et engagé plusieurs recours contre les dérogations de destruction d'espèces protégées. Nos actions juridiques portent également sur les projets de St Nazaire, Fécamp et Courseulles / Mer.

Nous amenons des scientifiques et naturalistes sur les zones d'implantation les plus sensibles, situées sur des couloirs migratoires et représentant un danger certain pour les oiseaux marins : risque de collisions mais aussi perte d'habitat pour de nombreuses espèces. Cette mission a pour but d'alimenter une contre-expertise scientifique indépendante portant sur l'impact écologique désastreux de ces parcs.

Un moratoire sur les projets de centrales éoliennes en mer doit être instauré de toute urgence, et ce tant qu'une feuille de route environnementale stricte ne sera pas mise en place. Si cette industrie a véritablement vocation à relever le défi environnemental du siècle, la préservation de la biodiversité doit être pour elle, une priorité. À défaut de quoi, le « remède éolien » risque de s'avérer pire que le mal.